

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 septembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël
à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Lettres identiques datées du 7 septembre 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Violant gravement le droit international, même humanitaire, Israël, puissance occupante, continue d'utiliser une force excessive et aveugle pour lancer des attaques militaires mortelles contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Tôt ce matin (heure palestinienne), les forces d'occupation israéliennes ont effectué une nouvelle attaque mortelle par missiles dans le quartier fortement peuplé de Shijaia à Gaza, quartier qui avait déjà subi de lourdes pertes, tant en vies humaines qu'en biens matériels, du fait de la campagne militaire israélienne qui persiste contre le peuple palestinien. Des hélicoptères de combat, appuyés par des chars israéliens, ont tiré plus de cinq missiles sur un terrain de sport, tuant 15 civils palestiniens. Les forces d'occupation israéliennes ont prétendu qu'elles avaient « visé un camp d'entraînement ». Outre les morts, au moins 40 autres Palestiniens ont été blessés, dont cinq gravement. Le nombre élevé des victimes a dépassé les capacités du grand hôpital de Gaza pour traiter et soigner les blessés.

L'attaque mortelle d'aujourd'hui par missiles fait suite au raid des forces d'occupation israéliennes la semaine dernière dans la ville de Deir Al-Balah, à Gaza, où quatre Palestiniens ont été tués, dont un garçon de 15 ans, Mohammed Jamal Abu Musbeh. Outre ces morts, plus de 52 autres civils palestiniens ont alors été blessés. Les forces d'occupation israéliennes ont aussi détruit une autre maison palestinienne, en ont endommagé 20 et ont rasé au moins 12 dunums de terres agricoles.

Israël continuant toutes ses politiques et pratiques illégales contre le peuple palestinien, le bilan des morts et des destructions dans tout le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, s'alourdit tragiquement presque chaque jour et la situation sur le terrain continue de se détériorer. Or, ces politiques et pratiques



illégales, dont la construction persistante de colonies de peuplement illégales et le Mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et alentour de Jérusalem-Est, constituent, envers le droit international, dont la quatrième Convention de Genève, des violations et des atteintes graves. La communauté internationale doit s'en inquiéter et continuer d'agir pour mettre fin à toutes les mesures prises par Israël contre le peuple palestinien et pour l'obliger à se conformer au droit international et à ses obligations de puissance occupante.

La présente lettre fait suite aux 198 lettres précédentes que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise persistante qui sévit depuis le 28 septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 24 août 2004 (A/ES-10/278-S/2004/673), constituent les annales des crimes commis par les forces israéliennes d'occupation contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenue responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le grand regret de vous informer que, depuis le 18 août 2004, au moins 34 Palestiniens, dont 8 enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 3 213 le nombre total des martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000. (Les noms des martyrs identifiés sont contenus dans l'annexe à la présente lettre.)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
de la Palestine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 7 septembre 2004,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(vendredi 20 août-mardi 7 septembre 2004)**

Vendredi 20 août 2004

Mohammed Abdullah Al-Hamaydeh (des suites de blessures subies le 19 août 2004)

Samedi 21 août 2004

Na'el Khalil Abu Gholeh

Dimanche 22 août 2004

Hussein Said Khalil Al-Ga'baari (des suites de blessures subies le 18 août 2004)

Lundi 23 août 2004

Hazem Fuad Abu Zahri

Mardi 24 août 2004

Kamel Hassan Moussa Al-Astal

Vendredi 27 août 2004

Jadou'a Ahadeel Al-Kurd (des suites de blessures subies le 26 août 2004)

Dimanche 29 août 2004

Salameh Eid Muqbel Al-Sawarkeh

Lundi 30 août 2004

1. Aicha Mohammed Hamad Al-Zibin
2. Hasnah Ahmed Salem Abu Fardeh
3. Yassir Abdel Rahman Al-Najjar

Mardi 31 août 2004

Mazen Majed Al-Agha (14 ans)

* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 est de 3 213.

Jeudi 2 septembre 2004

1. Mohammed Jamal Abdel Karim Barakah
2. Mohammed Jamal Abu Musbeh (15 ans)
3. Ahmed Ammer Abu Shaweesh
4. Shadi Samer Abu Ghurab (18 ans)

Vendredi 3 septembre 2004

1. Mohammed Ramadan Al-Jaro (18 ans)
2. Munir Shabaan Al-Sindi (16 ans)

Samedi 4 septembre 2004

Wissam Mohammed Abu Zaekah (des suites de blessures subies le 30 août 2004)

Mardi 7 septembre 2004

1. Ghasan Mohammed Obeid (18 ans)
 2. Ayman Khaza'a Farahat (18 ans)
 3. Fares Saidi Al-Sarsawi
 4. Mohammed Abdallah Qanou'a
 5. Ehab Mohammed Al-Deeb
 6. Osama Awni Hijeleh
 7. Said Yasser Odeh
 8. Mutasam Fouad Al-Zirbatli
 9. Mohammed Antar Jindeyeh
 10. Aref Qasem
 11. Mohammed Ibrahim
 12. Adham Karim Qereqa'a
 13. Bilal Zuhdi
 14. Ahmed Khairy Iskafi
 15. Ezat Ahmed Al-Wadeyeh
 16. Yussef Abu Libdeh (18 ans) (des suites de blessures subies le 19 juin 2004)
-